

Image not found or type unknown



Responsabilité du garagiste ou du constructeur

Par **Pacoulou91240**, le **18/05/2021** à **18:27**

Bonjour,

je possède un véhicule Renault qui a 4 ans et 50 000 kms (hors garantie). Il a toujours été révisé chez le même concessionnaire selon les normes préconisées par Renault.

Lors de la dernière révision en début du mois de mai 2021 j'ai signalé un potentiel problème de moteur (problème d'accélération). Après des contrôles par le constructeur il s'avère qu'il y a bien un problème important qui nécessite près de 4500€ de réparation.

Renault va prendre en charge une partie des frais mais cela ne nous satisfait pas.

Le concessionnaire ou le constructeur ont-ils une responsabilité particulière permettant leur prise en charge intégrale des réparations ?

Merci pour votre conseil